



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018

### Province de Québec Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge, le mardi 4 décembre 2018 à 19 h, à laquelle sont présents, Mmes les conseillères, Céline Beauregard (maire de la Municipalité de La Macaza), Karine Bélisle, Carole Panneton et Andrée Rancourt ainsi que MM. les conseillers, Denis Brabant et Robert Lambertz.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de M. Denis Charette, maire, de la Ville de Rivière-Rouge.

Est absent au cours de la présente séance, M. le conseiller, Alain Otto.

La directrice générale, Mme Louise Chartrand, et le greffier et directeur général adjoint, M. Pierre-Alain Bouchard, sont également présents.

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge et président de l'assemblée, adresse le mot de bienvenue aux personnes présentes et ouvre la séance ordinaire. Il est 19 h.

085/04-12-18-A

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil désirent apporter la modification suivante à l'ordre du jour :

- Report de l'item suivant à la séance d'ajournement du 11 décembre 2018 à 18 h 45 :

C.1 Avis de motion et dépôt – Règlement numéro A-36 décrétant et établissant les quotes-parts payables par les municipalités liées de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2019

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard  
Et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que modifié, à savoir :

#### **A OUVERTURE**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 novembre 2018
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018
4. Date d'adoption du budget pour l'année 2019

#### **Période de questions du public**

#### **B URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

#### **C AVIS DE MOTION**

1. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro A-36 décrétant et établissant les quotes-parts payables par les municipalités liées de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2019 – **reporté**
2. Avis de motion et dépôt – Règlement numéro A-37 sur les systèmes d'alarme

#### **D ADOPTION DES RÈGLEMENTS**

1. Adoption du Règlement numéro A-33 de gestion contractuelle de l'Agglomération de Rivière-Rouge



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018

2. Adoption du Règlement numéro A-34 concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de l'Agglomération de Rivière-Rouge
3. Adoption du Règlement numéro A-35 concernant les modalités de publication des avis publics de l'Agglomération de Rivière-Rouge

### **E CONTRATS ET APPELS D'OFFRES**

### **F GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE**

1. Adoption des comptes payés et à payer pour les mois de septembre à novembre 2018
2. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

### **G SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **H TRAVAUX PUBLICS**

### **I LOISIRS ET CULTURE**

### **J DIVERS**

Période de questions du public

### **K LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment de la majorité des membres du conseil présents tout au long de la séance.

### **ADOPTÉE**

086/04-12-18-A

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 novembre 2018 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Karine Bélisle  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération du 6 novembre 2018 soit adopté tel que préparé par M. Pierre-Alain Bouchard, greffier.

### **ADOPTÉE**

087/04-12-18-A

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2018**

**CONSIDÉRANT** que les membres du conseil d'agglomération ont tous reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2018 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 6 novembre 2018 soit adopté tel que préparé par M. Pierre-Alain Bouchard, greffier.

### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

088/04-12-18-A

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018

### DATE D'ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé par le conseiller Robert Lambertz  
Et résolu à l'unanimité :

De fixer la date d'adoption du budget de l'Agglomération de Rivière-Rouge pour l'année 2019 au 11 décembre 2018 à 19 h.

### **ADOPTÉE**

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

### AVIS DE MOTION

Avis de motion

### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO A-37 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME

Le conseiller Denis Brabant donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du Règlement numéro A-37 sur les systèmes d'alarme.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Denis Brabant dépose au conseil un projet de règlement, lequel sera disponible pour consultation à l'hôtel de ville de Rivière-Rouge dès le lendemain de la présente séance.

### ADOPTION DES RÈGLEMENTS

089/04-12-18-A

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-33 DE GESTION CONTRACTUELLE DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Robert Lambertz lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 6 novembre 2018;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2018;

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement, le montant de la dépense qu'il entraîne, le mode de financement, de paiement et de remboursement de la dépense et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, ont été précisés par le greffier, M. Pierre-Alain Bouchard, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018

Que le Règlement numéro A-33 de gestion contractuelle de l'Agglomération de Rivière-Rouge soit adopté.

Que le règlement numéro A-33 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Que, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, une copie certifiée conforme de ce règlement soit transmis à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, ce règlement soit publié sur le site Internet (Web) de la Ville.

### ADOPTÉE

**Le texte intégral du Règlement numéro A-33 de gestion contractuelle de l'Agglomération de Rivière-Rouge est reproduit au livre des règlements.**

090/04-12-18-A

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-34 CONCERNANT LES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION DE POUVOIR, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Mme la conseillère Carole Panneton lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 6 novembre 2018;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2018;

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement, le montant de la dépense qu'il entraîne, le mode de financement, de paiement et de remboursement de la dépense et, s'il y a lieu, les changements entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption, ont été précisés par le greffier, M. Pierre-Alain Bouchard, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Andrée Rancourt  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Règlement numéro A-34 concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de l'Agglomération de Rivière-Rouge soit adopté.

Que le règlement numéro A-34 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Que, conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, ce règlement soit publié sur le site Internet (Web) de la Ville.

### ADOPTÉE

**Le texte intégral du Règlement numéro A-34 concernant les dispositions en matière de délégation de pouvoir, de contrôle et de suivi budgétaires de l'Agglomération de Rivière-Rouge est reproduit au livre des règlements.**



No de résolution  
ou annotation

091/04-12-18-A

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018

### ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-35 CONCERNANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE L'AGGLOMÉRATION DE RIVIÈRE-ROUGE

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Mme la conseillère Andrée Rancourt lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 6 novembre 2018;

**CONSIDÉRANT** qu'un projet de règlement relatif au présent règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2018;

**CONSIDÉRANT** que l'objet du règlement, sa portée, son coût ont été précisés par le greffier et directeur général adjoint, M. Pierre-Alain Bouchard, conformément à l'article numéro 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par le conseiller Denis Brabant  
Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le Règlement numéro A-35 concernant les modalités de publication des avis publics de l'Agglomération de Rivière-Rouge soit adopté.

Que le règlement numéro A-35 soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

#### **ADOPTÉE**

**Le texte intégral du Règlement numéro A-35 concernant les modalités de publication des avis publics de l'Agglomération de Rivière-Rouge est reproduit au livre des règlements.**

### GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

092/04-12-18-A

### ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER POUR LES MOIS DE SEPTEMBRE À NOVEMBRE 2018

Il est proposé par la conseillère Carole Panneton  
Et résolu à l'unanimité :

Qu'après vérification des comptes par un membre du conseil, les dépenses effectuées par chèques et dépôts directs pour les mois de septembre à novembre 2018, totalisant 69 066,84 \$, soient approuvées et payées, le tout conformément aux dispositions du règlement numéro 226 de la Ville de Rivière-Rouge.

Les dépenses autorisées par les différents fonctionnaires dans le cadre du règlement numéro 226 de la Ville de Rivière-Rouge font partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses et reconnaît recevoir le rapport découlant de l'article 10 du règlement numéro 226.

#### **ADOPTÉE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil d'agglomération de Rivière-Rouge

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018

### DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les membres du conseil suivants ont déposé une déclaration de leurs intérêts pécuniaires :

- M. Denis Charette, maire;
- M. Denis Brabant, conseiller;
- Mme Carole Panneton, conseillère;
- M. Robert Lambertz, conseiller;
- M. Alain Otto, conseiller;
- Mme Karine Bélisle, conseillère;
- Mme Andrée Rancourt, conseillère;
- Mme Céline Beauregard, conseillère.

### PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Denis Charette, maire, invite les citoyens présents à poser des questions.

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

093/04-12-18-A

### AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par la conseillère Céline Beauregard  
Et résolu à l'unanimité :

Que la séance soit ajournée au 11 décembre 2018 à 18 h 45. Il est 19 h 05.

### **ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Denis Charette  
Maire

\_\_\_\_\_  
Pierre-Alain Bouchard  
Greffier

Je, Denis Charette, maire de la Ville de Rivière-Rouge, atteste, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient et que je n'ai pas apposé mon droit de veto à aucune desdites résolutions.

\_\_\_\_\_  
Denis Charette, maire